

RIO TINTO

Colin J. Harris
Directeur General
Rio Tinto Iron Ore – Projet Simandou

Conakry le 16 mai 2005

Excellence Monsieur le Ministre
des Mines et de la Géologie -
Conakry

Objet : Modifications proposées sur le Projet de Concession de Simandou par le
Comite Technique du Ministère de Mines

Votre Excellence, Monsieur le Ministre,

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour la rencontre du 25 avril et pour vos commentaires très positifs sur le projet Simandou.

Le développement de ce projet est d'une grande importance pour Rio Tinto et aura sans aucun doute un impact capital sur l'économie guinéenne et pour le profit du peuple de Guinée tout entier.

Je vous prie de tenir ci-dessous un résumé de nos activités en Guinée. Nous y avons travaillé en partenariat avec le Gouvernement dans la confiance et dans la transparence en vue de mettre en valeur les ressources de minerai de fer guinéen, un effort qu'aucune autre Société minière n'avait déployé en dépit du fait que les indices de minerai de fer du Simandou étaient connus depuis les années 1930 !

En 1996, à une période où aucune autre société minière n'investissait dans l'exploration du minerai de fer en Guinée, Rio Tinto s'est engagé à mettre en place un budget de plusieurs millions de dollars US pour évaluer le potentiel des indices minéralisés sur les hauteurs reculées du Simandou, où aucune méthode d'exploration moderne ni de surcroît aucun forage n'avaient été exécutés. Cette décision d'investissement à haut risque avait été prise sur la base du potentiel des indices minéralisés de fer mais encore et surtout, sur la crédibilité de l'Etat guinéen de respecter les termes et conditions de la Convention à négocier.

Des études antérieures relatives au développement des gisements de minerai de fer en Guinée avaient établi que les coûts d'investissements et les coûts opératoires d'un chemin de fer Transguinéen et d'un port en eau profonde rendaient le projet non économique. Pour apporter un changement dans ces données économiques, des gisements de haute teneur et en quantité suffisante pour supporter une production annuelle de 40-45 millions de tonnes et ce, sur une durée d'exploitation de plus de 50 ans constituaient un préalable. Rio Tinto a estimé que la chaîne du Simandou et ses extensions pouvaient receler de telles ressources.

En 1997, un vigoureux programme d'exploration couvrant sur les 110 km de toute la chaîne du Simandou a été entrepris et 15 cibles d'amas minéralisés ont été identifiées pour des travaux de suivi détaillés. Avec l'objectif d'identifier un seuil minimum de

1

RIO TINTO

ressources initiales pour engager le développement aussitôt que possible, la cible du Pic de Fon a été prioritairement choisie pour des tests de forage. Malgré les difficultés techniques et environnementales, les résultats des travaux effectués à date sont positifs. Sur la base des résultats des deux premières étapes de l'Etude de faisabilité à savoir l'Etude Conceptuelle et l'Etude d'Ordre de Grandeur, le Comité d'Investissement de Rio Tinto a pris la décision en septembre 2004 de transférer le projet du Groupe Exploration au Groupe Développement de minerai de fer de la Société (Rio Tinto Iron Ore) en vue de gérer le développement des ressources du Simandou. A cet égard, un budget de plus 22 Millions US \$ (vingt deux millions de dollars US) a été dégagé sous réserve de l'octroi de la Convention Minière du Simandou.

Simultanément au cours de cette période en 1997, tout en reconnaissant que le projet Simandou avait un potentiel d'être un projet majeur à long terme, Rio Tinto s'est engagé dans la négociation d'une Convention Minière avec le gouvernement et ce, conformément aux dispositions de l'article 85 du Code Minier. Ces négociations ont été engagées au début du cycle des travaux d'exploration en 1997, aux fins de garantir qu'en cas de découverte d'un gisement en qualité et en quantité, il y aurait une Convention établie, en bonne et dûe forme pour accélérer le développement dudit gisement. Ces négociations qui ont duré plus de 4 ans avec les représentants du Gouvernement ont abouti sur les termes et conditions d'une Convention négociée de façon transparente avec des procès verbaux des réunions entièrement documentés. La convention a été signée le 26 novembre 2002, ratifiée par l'Assemblée Nationale et promulguée comme loi le 03 février 2003 par son Excellence le Président de la République.

La Convention établit clairement sa préséance sur les dispositions du Code Minier et comme tel le Gouvernement avait l'obligation d'octroyer une Concession Minière à Rio Tinto au plus tard le 03 mai 2003.

Des rumeurs circulent faisant état que Rio Tinto a corrompu des personnes pour faciliter l'octroi des Permis de Recherches sur le Simandou ainsi que dans la procédure de promulgation de la Convention. Ces supputations si elles s'avéraient vérifiables constituent une flagrante violation de l'éthique de travail et de gestion de Rio Tinto et si l'évidence d'une telle pratique pouvait être établie, elle devrait être immédiatement portée à l'attention du Président de la Société Rio Tinto.

Ayant compris que le problème des infrastructures pourrait être un obstacle majeur pour le développement des ressources de minerai de fer guinéen, Rio Tinto en 1998 a initié la mise en place du Comité Tripartite de Transport en vue de réévaluer et étudier toutes les options du Transguinéen entièrement localisées en Guinée et ce conformément aux dispositions de la Convention. Le Comité est maintenant à un point critique par rapport aux études et au financement et Rio Tinto a été invariablement et entièrement un support pour le Comité dans ses travaux.

Depuis 1987, Rio Tinto a opéré en respectant les lois guinéennes. Présentement, elle emploie directement 98 personnes et 43 contractuels et indirectement, elle fournit 100 emplois indirects. Les salaires, les achats locaux, les taxes, la sécurité sociale, l'ONFPP fournissent mensuellement plus de 100 M de Francs Guinéens à l'économie Nationale. Une mine de 40-45 MT par an, complétée par une infrastructure de transport et d'évacuation garantirait directement et indirectement plusieurs milliers d'emplois avec un revenu annuel de plus de 100 M US \$ pour l'économie nationale.

RIO TINTO

Rio Tinto a aussi clairement démontré son engagement vis à vis des problèmes de relations communautaires, sociales et environnementales avec comme toile de fond la santé et la sécurité dans tous les programmes.

Au regard de tout ce qui précède et qui démontre clairement l'engagement de Rio Tinto pour le projet Simandou et en considération du projet de décret d'octroi de la concession agréée par le Ministre des Mines en Décembre 2004, la société a été très surprise d'être confrontée à une proposition réduction de 50 % de la superficie de la Concession lors de la réunion avec votre Comité Technique le 26 Avril 2005. Ce rebondissement a été discuté au plus haut niveau de la hiérarchie de Rio Tinto et la Société ne voit aucune raison justifiant que la Concession à laquelle elle a légalement droit ne soit pas octroyée conformément aux dispositions de la Convention Minière.

Toute réduction de superficie de la Concession agréée par la Convention pourrait sérieusement porter préjudice à la capacité de Rio Tinto de développer économiquement ses ressources de Simandou; ne pas prendre en compte l'investissement à haut risque encouru par la Société donnerait une image négative du régime d'investissement pour les investisseurs internationaux. A cet égard, Rio Tinto propose de revenir sur le projet initial défini par la convention et de ne plus tenir compte du projet de décret augmentant la superficie à 1097 km² propose par l'ancien Ministre Dr Alpha Mady SOUMAH.

Le délai légal d'octroi de la Concession est dû depuis 2 ans et la Société dans le cadre de la protection de ses investissements et de ses engagements financiers sans cesse croissants, voudrait respectueusement demander à son Excellence Monsieur le Ministre de bien vouloir situer la Société par rapport à la date à laquelle est attendu l'octroi de la Concession Minière ainsi que celle relative à l'octroi de Permis de Recherches sollicités et ce dans l'objectif stratégique du développement des ressources de minerais de fer guinéens. Monsieur le Ministre, je voudrais encore vous confirmer que tel qu'indiqué lors de notre réunion du 25 avril concernant l'octroi des Permis de Recherches que Rio Tinto a sollicité et qui ne sont toujours pas attribués nous serons prêts de discuter avec vous en vue d'une participation gratuite « free carried interest » jusqu'à la décision d'investissement ou une « joint-ventur » avec une tierce partie.

Le temps mis pour réagir à la proposition de votre Comité Technique était dû à une requête de son Excellence le Premier Ministre demandant un document résumant notre point de vue sur l'octroi de la Concession de Simandou et des Permis de Recherche (documents ci-joints). Ce document a été délivré à la Primature et nous attendions la réponse avant notre présente réaction.

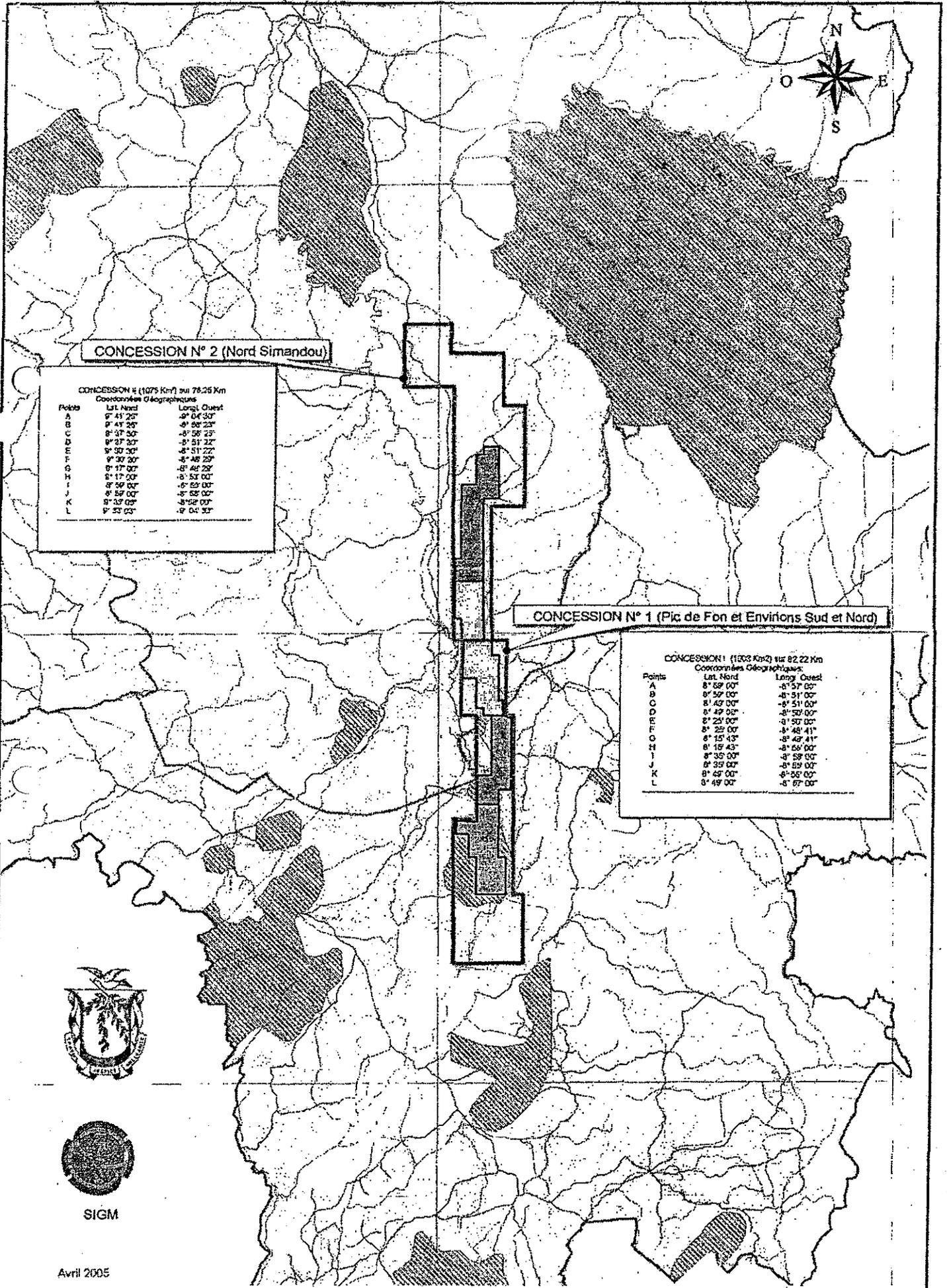
N'ayant encore reçu aucune réaction de la Primature, j'ai estimé que ; au regard de l'importance du problème de la Concession d'une part, et d'autre part du désir des deux partis de résoudre ce problème, il était approprié de réagir maintenant à votre proposition.

Dans l'attente d'une bonne réception de la présente, je vous prie de bien vouloir Excellence Monsieur le Ministre, recevoir l'expression de ma haute considération.

C.J.H



PROJET DE CONCESSIONS SUR LA CHAÎNE DU MONT SIMANDOU



CONCESSION N° 2 (Nord Simandou)

CONCESSION 2 (1075 Km²) sur 78,28 Km
Coordonnées Géographiques

Points	Lat. Nord	Long. Ouest
A	8° 41' 25"	8° 04' 30"
B	8° 41' 25"	8° 00' 23"
C	8° 37' 30"	8° 00' 23"
D	8° 37' 30"	8° 51' 22"
E	8° 30' 30"	8° 51' 22"
F	8° 30' 30"	8° 48' 29"
G	8° 17' 00"	8° 48' 29"
H	8° 17' 00"	8° 53' 00"
I	8° 59' 00"	8° 53' 00"
J	8° 59' 00"	8° 58' 00"
K	8° 53' 00"	8° 58' 00"
L	8° 53' 00"	8° 04' 30"

CONCESSION N° 1 (Pic de Fon et Environs Sud et Nord)

CONCESSION 1 (1803 Km²) sur 82,22 Km
Coordonnées Géographiques

Points	Lat. Nord	Long. Ouest
A	8° 59' 00"	8° 57' 00"
B	8° 59' 00"	8° 51' 00"
C	8° 47' 00"	8° 51' 00"
D	8° 47' 00"	8° 50' 00"
E	8° 25' 00"	8° 50' 00"
F	8° 25' 00"	8° 48' 41"
G	8° 15' 43"	8° 48' 41"
H	8° 15' 43"	8° 58' 00"
I	8° 35' 00"	8° 58' 00"
J	8° 35' 00"	8° 59' 00"
K	8° 49' 00"	8° 59' 00"
L	8° 49' 00"	8° 57' 00"



SIGM